



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 32

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESVERGNES, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, MERCIER, REMIGI, REVERS, RULLEAU, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, TRINQUART.

**ABSENTS :** Monsieur MOUSTIE

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Monsieur DAMAY à Monsieur MERCIER, Monsieur LOUSTAU à Madame HUIN, Madame FABRE à Monsieur STEFFE, Monsieur FABRE à Madame TRINQUART

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame SILVESTRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°3/14.**

Réf : Service Education Jeunesse/ Agnès Favard/8.1.3

**OBJET : PARTENARIAT – CINEMA REX – MAIRIE DE CESTAS – PARCOURS CULTUREL DIVERCITES - AUTORISATION**

Monsieur MERCIER expose :

La ville de CESTAS est engagée dans une politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle afin de favoriser l'égalité d'accès aux arts et à la culture pour tous, et plus particulièrement en direction du jeune public.

Dans le cadre du rendez-vous culturel biennuel des communes de Canéjan et Cestas sous le titre « Divercités », les deux villes programment un parcours thématique culturel commun. La programmation de l'année 2026 est placée sous le thème de « La forêt dans tous ses états ».

A cette occasion, les professionnels du cinéma LE REX ont proposé la projection de deux films à l'attention du très jeune public jeudi 16 avril 2026.

15h : L'étrange forêt de Bert et Joséphine - 45 min - Animation - à partir de 4/5 ans

16h : Edmond Et Lucy - La forêt c'est l'aventure - 45 min - Animation - à partir de 3 ans

A l'issue de chaque séance, un goûter sera proposé au public et sera suivi d'un atelier nature organisé en collaboration avec l'animatrice « nature » municipale. L'atelier proposera la réalisation d'un répertoire de traces d'animaux et de petits nichoirs à abeilles.

En cas de nécessité, un second animateur municipal assistera à l'atelier aux fins de répondre aux conditions d'encadrement minimum pour assurer la sécurité de l'activité.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions de Monsieur MERCIER,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération soit la collaboration du service animation de la commune au projet proposé par les professionnels du cinéma LE REX dans le cadre du projet culturel « DIVERCITES ».

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

  
**Karine SILVESTRE**

**LE MAIRE**

 

**Jérôme STEFFE**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 10/04/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 10/04/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.